

Regroupement  
québécois des



**CALACS**  
centres d'aide et de lutte  
contre les agressions  
à caractère sexuel

## **Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait**

Mémoire du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Janvier 2016

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule 3

Présentation 3

Les agressions sexuelles 5

Orientation - 1 5

Orientation - 5 7

Conclusion 11

## PRÉAMBULE

Nous présenterons d'abord les enjeux qui décrivent le travail du Regroupement québécois des CALACS avant d'entrer dans le vif du sujet. Nous nous sommes attardées à deux orientations qui sont davantage liées à notre champ d'expertise soit

- la première Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires
- la cinquième Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

## PRÉSENTATION

Le Regroupement québécois des CALACS (RQCALACS) est un organisme féministe à but non lucratif qui regroupe 27 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Depuis 1979, le RQCALACS mobilise les personnes et les groupes dans la lutte contre les agressions à caractère sexuel et les violences sexuelles. L'organisme s'inscrit au cœur des luttes du mouvement des femmes. Son action vise à susciter des changements sociaux, légaux et politiques. De par sa mission d'éducation, de sensibilisation et d'action, le Regroupement :

- Contribue à faire évoluer les lois et les politiques
- Fait la promotion de la problématique des agressions sexuelles auprès du gouvernement, des intervenants sociaux, de la population pour mieux comprendre la violence sexuelle
- Conçoit et offre des formations et des publications
- Permet à ses membres de porter collectivement leur analyse de la violence sexuelle et de se mobiliser
- Représente les CALACS membres auprès des instances publiques et gouvernementales

Les CALACS membres du RQCALACS s'adressent aux femmes et aux adolescentes victimes d'agressions à caractère sexuel, récentes ou passées, ainsi qu'à leurs proches. Ils se trouvent partout à travers le Québec. Pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle sous toutes ses formes, les CALACS interviennent dans trois volets d'action :

### AIDE DIRECTE

L'intervention individuelle ou de groupe, le soutien et l'accompagnement visent à leur redonner du pouvoir sur leur vie et à défendre leurs droits. En 2014-2015, les CALACS ont répondu à 1 850 demandes d'aide pour un total de 11 350 heures d'intervention. De ce nombre 1 310 demandes provenaient de femmes et d'adolescentes qui appelaient pour la première fois.

Les centres offrent aux femmes du soutien téléphonique et la possibilité de rencontres individuelles ou en groupe. Ils les appuient dans leurs démarches à la Cour, à l'hôpital, à la police, lors de demandes d'indemnisation, face à un employeur ou une institution, etc. Ils leur fournissent aussi des informations et des références.

### PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Les CALACS réalisent des activités de prévention et de sensibilisation auprès de la population. Ils interviennent dans les écoles secondaires et offrent des formations à des intervenants et intervenantes pour défaire les mythes et les préjugés et pour changer les mentalités, les

attitudes discriminatoires et les comportements sexistes et racistes. 29 943 étudiants ont été rencontrés pour un total de 1 128 rencontres. En outre, ils ont offert des formations à des groupes communautaires et des intervenants de milieux institutionnels pour un total de 5 996 personnes rejointes et de 238 rencontres.

De plus, les centres organisent différentes activités de sensibilisation par le biais de conférences ou d'activités publiques telles que la *Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes* qui se tient annuellement la troisième semaine de septembre.

#### LUTTE ET DÉFENSE DE DROITS

Les CALACS mettent en œuvre des actions dans le but de favoriser des changements politiques, légaux et sociaux. Ainsi la collaboration et l'expertise des membres du Regroupement permettent d'intervenir auprès des instances tant fédérales que provinciales pour défendre les droits et les intérêts des femmes et des filles victimes de violence sexuelle tant au niveau de la justice, de la santé et des services sociaux, de la sécurité publique et de l'éducation. Le Regroupement s'occupe des communications dans les médias, rédige des mémoires, lance des campagnes publiques de sensibilisation et intervient sur plusieurs tables de concertation.

Par ailleurs, les CALACS sont impliqués dans plusieurs recherches et initiatives portant sur la prévention en milieu scolaire, la traite et l'exploitation sexuelle, la violence sexuelle en milieu universitaire et l'intersectionnalité des discriminations qui affectent les femmes et les rendent particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Ainsi cette année, la constitution d'une communauté de pratiques entre les ressources et intervenantes francophones du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick permettra la mise sur pied d'une bibliothèque virtuelle de partage d'expertises et l'organisation de forums de discussion sur divers sujets.

#### LES AGRESSIONS SEXUELLES

Agresser sexuellement une personne consiste à lui imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle. L'agression à caractère sexuel est un acte criminel commis en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage et la violence verbale, physique ou psychologique. Les femmes, les adolescentes et les enfants sont les principales victimes des agressions à caractère sexuel qui peuvent prendre plusieurs formes : viol, viol collectif, attouchement sexuel, inceste, harcèlement sexuel, exhibitionnisme, voyeurisme, appels obscènes, cyberprédation et exploitation sexuelle à des fins de pornographie, de prostitution et de trafic sexuel.

- Seulement 10 % des victimes d'agression à caractère sexuel portent plainte aux services policiers.
- 66 % des victimes ont subi une agression sexuelle alors qu'elles avaient moins de 18 ans.
- Près de 8 victimes sur 10 connaissent leur agresseur.
- L'agresseur est un homme dans 96.8 % des cas.

- 50 % des victimes attendent plus de 13 ans avant de demander de l'aide.

Ces constatations ont été confirmées par la vague de dévoilements qui a résulté de la campagne #AgressionNonDénoncée en 2014. Cette campagne a démontré que l'égalité entre les sexes n'est pas atteinte. Les données policières nous révèlent à ce sujet que 96,8 % des agresseurs sont des hommes et que 82,8 % des victimes sont des femmes<sup>1</sup>. La récente campagne a aussi permis à l'ensemble de la société de comprendre le nombre important de femmes qui ont vécu une agression sexuelle, les conséquences que celles-ci ont sur leur vie et la difficulté qu'elles ont à s'adresser au système judiciaire. Le faible pourcentage de femmes (10% seulement) qui porte plainte confirme l'importance d'offrir aux femmes un choix de services adaptés qui tiennent compte des réalités particulières des femmes. Les événements récents sur la violence sexuelle en milieu étudiant démontrent également que les politiques institutionnelles sur le harcèlement ne répondent pas adéquatement aux besoins des victimes.

## LES ORIENTATIONS EN ÉGALITÉ

L'accès à l'éducation, à des revenus décents, la réalisation de l'ensemble des droits économiques et sociaux sont liés à la violence. Les inégalités nourrissent la violence à l'égard des femmes et la violence les empêche d'exercer pleinement leurs droits. De même, la violence est un déterminant important de la santé et a des impacts importants sur la santé physique et psychologique des femmes. À l'heure actuelle, divers intervenants sociaux nient le fait que la violence exercée sur les femmes soit un crime « genré » et mettent de l'avant un discours laissant croire qu'il s'agit d'un phénomène qui repose sur des facteurs individuels ou encore qu'il y a une symétrie de la violence entre les hommes et les femmes.

**Orientation 1** : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

L'objectif global de cette orientation est de promouvoir des rapports sociaux de sexe égalitaires. On reconnaît que la violence prend racine dans cette inégalité et qu'il faut agir auprès des jeunes, des intervenants et du grand public pour prévenir la violence envers les femmes. Les mesures 1 à 8 portent sur la sensibilisation des représentants du milieu scolaire, des services de garde, des parents sur les stéréotypes sexuels et les rapports égalitaires. Un bilan de ces mesures nous apparaît incontournable pour mesurer l'atteinte des objectifs liés à ces mesures.

### Mesure 9 : Diffuser une campagne de promotion des rapports égalitaires destinée au grand public

Prévue en 2014-2015, à notre connaissance cette campagne n'a pas eu lieu. Nous souhaitons que le gouvernement réinvestisse dans une campagne de sensibilisation grand public pour promouvoir l'égalité entre les sexes, sensibiliser sur les agressions sexuelles, contrer les mythes

---

<sup>1</sup> Ministère de la Sécurité publique du Québec, Statistiques 2013 sur les infractions sexuelles au Québec, 2015.

et les préjugés et changer les comportements. Cette campagne doit mettre en scène la diversité des femmes du Québec et permettre de s'attaquer aux stéréotypes et préjugés favorisant la stigmatisation de certaines communautés.

Nous souhaitons que cette campagne se déploie dans les médias traditionnels (TV et presse écrite), dans les médias communautaires (compte tenu de leur rôle clé dans la diffusion au sein des différentes communautés culturelles et des communautés autochtones) et dans les médias sociaux pour s'adresser aux jeunes. La campagne doit être accessible en différentes langues.

Mesure 10 : Mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire

Il s'agissait d'une des mesures jugées prioritaires par les groupes de femmes. À preuve depuis AgressionNonDénoncée on a beaucoup entendu parler de la nécessité d'offrir ces cours, de renseigner adéquatement les jeunes sur la notion d'égalité et du consentement. Des demandes en ce sens ont été reprises par la majorité des interlocuteurs lors des consultations sur le plan d'action en matière d'agressions sexuelles.

D'abord prévus pour septembre 2012, ces cours font actuellement l'objet d'un projet-pilote. Nous déplorons que le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport ne consulte pas les organismes communautaires qui ont une expertise en la matière dans l'élaboration du projet pilote. À ce sujet, nous demandons une meilleure reconnaissance des activités de prévention et sensibilisation des CALACS dans les écoles et dans les communautés. Celles-ci rejoignent des milliers de personnes chaque année, principalement des élèves du secondaire. Soulignons que les CALACS ont développé de nombreuses pratiques prometteuses notamment au sujet de l'hypersexualisation, des gangs de rue, la prévention auprès des femmes âgées et des femmes présentant une déficience intellectuelle.

On prévoit que ces cours seront donnés par des professeurs qui ne sont pas spécialisés en la matière et pas nécessairement à l'aise avec de tels contenus. De plus, c'est un ajout à la tâche au moment où des coupures sont imposées aux établissements d'enseignement.

Plusieurs des autres mesures prévues dans cette orientation visaient le milieu scolaire. Avec les coupures, le départ à la retraite anticipé de plusieurs professeurs, on peut penser que la sensibilisation, les apprentissages des intervenants scolaires seront à recommencer.

## Mesure 16 : Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

Le plan prévoyait sensibiliser le public et les publicitaires.

L'apprentissage des stéréotypes et des rôles sexuels lors de la socialisation des enfants contribue grandement à maintenir des rapports de sexes inégaux. Socialement on valorise les attitudes dominantes des hommes tout en banalisant la violence envers les femmes et l'hypersexualisation de l'espace public. Le message est que la violence touche autant les garçons que les filles. Tout ceci se profile à partir du mythe que l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte.

L'hypersexualisation est étroitement liée à la violence sexuelle. Les industries de la publicité, des médias, de la musique utilisent la sexualité pour vendre leurs produits. L'image sexualisée des femmes sape les efforts pour atteindre plus d'égalité entre les sexes.

Le prochain plan d'action devra prévoir davantage d'efforts pour sensibiliser le grand public, les intervenants et les jeunes aux stéréotypes sexuels et contrer l'hypersexualisation de l'espace public.

**Orientation 5** : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

L'objectif global de cette orientation est de promouvoir des mesures pour contrer la violence envers les femmes et l'exploitation sexuelle des femmes. On reconnaît que la violence prend racine dans l'inégalité des rapports sociaux de sexe et qu'il faut agir auprès des jeunes, des intervenants et du grand public pour prévenir la violence envers les femmes.

## Les mesures 74 à 84 : Mettre en œuvre des plans d'action en violence conjugale et en agression sexuelle.

Nous nous attarderons davantage aux mesures se rapportant au plan d'action en agression sexuelle.

Alors que les plans d'action en violence conjugale et en agression sexuelle ont été mis en œuvre, le bilan de notre progression est essentiel pour tracer le chemin pour l'avenir. Nous sommes toujours en attente d'un 3<sup>e</sup> Plan d'action en agression sexuelle.

Il est impératif que le prochain Plan remette de l'avant les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* « [qui] ont pour but ultime d'éliminer les rapports de pouvoir et de domination à l'endroit des femmes et des enfants, lesquels sont à l'origine d'un grand nombre d'agressions sexuelles. »<sup>2</sup> Nous préconisons également une approche intersectionnelle afin de reconnaître les différentes formes que peuvent prendre les agressions à caractère sexuel (viol de guerre pour certains groupes de réfugiées ou mutilations génitales, viol de correction pour les lesbiennes, contrôle de la sexualité et attouchements par des préposés ou des proches aidants de femmes handicapées, viols conjugaux et mariages forcés favorisés par les contrats de parrainage et la précarité du statut d'immigration.

### **Offrir des choix**

Nous avons mentionné précédemment que la campagne #AgressionNonDénoncée en 2014 a contribué à démontrer à la population l'une des réalités alarmantes que nous côtoyons et pour lesquelles nos ressources sont insuffisantes. Les agressions sexuelles sont le seul crime où les victimes se sentent coupables. Ces dernières ont de la difficulté à briser le silence et c'est pour cette raison qu'il faut mettre en place une réponse qui saura respecter leur cheminement. Les statistiques révèlent que seulement 1 femme sur 10 choisit le recours judiciaire. Nous pensons qu'on ne peut forcer les victimes à porter plainte et qu'il faut tenir compte des raisons derrière leur refus.

Il est important de rappeler que plusieurs autres facteurs entrent en jeu lorsqu'il est question de dénoncer son agresseur. Un de ces facteurs est le caractère intrinsèque des crimes sexuels : près de 8 victimes sur 10 connaissent leur agresseur<sup>3</sup>. Par ailleurs, les victimes peuvent entretenir certaines craintes par rapport à la dénonciation : peur des représailles, peur de ne pas être crues, peur de briser la famille, d'être exclues de leur communauté, peur de ne pas obtenir le soutien dont elles ont besoin. Pour les femmes en situation de handicap, il est d'autant plus difficile de dénoncer lorsqu'il s'agit d'un tuteur ou d'un fournisseur de santé. Cette même relation de dépendance se retrouve dans le cas d'une femme immigrante soumise à un contrat de parrainage ou au programme d'aide familiale résidente, alors que la dénonciation du crime peut mettre en péril leur droit de rester au Canada et souvent leur sécurité.

Les 90 % de femmes agressées sexuellement qui n'empruntent pas le parcours du système judiciaire sont les grandes oubliées. Les femmes et adolescentes agressées sexuellement qui ne désirent pas s'engager dans un processus judiciaire ou bien encore qui ont été victimes d'une agression dans un passé lointain doivent avoir un choix. Il faut soutenir les organismes qui interviennent auprès des femmes victimes. Ces femmes ont aussi le droit de recevoir de l'information et l'aide de leur choix.

Un financement adéquat des organismes permettrait de réduire le temps d'attente des femmes, d'augmenter la fréquence et la durée des services directs et de multiplier les activités de prévention dans les écoles, de formation des intervenantEs et de sensibilisation du public.

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, 2001, p.12.

<sup>3</sup> Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, 2007, p.14.



Le prochain Plan d'action doit inclure non seulement un financement à la mission de base des organismes de femmes travaillant en agression sexuelle mais doit aussi inclure ceux qui travaillent auprès des femmes en situation de handicap, des femmes immigrantes et réfugiées et des femmes autochtones car il s'agit souvent des premières ressources en mesure d'intervenir auprès de ces femmes plus vulnérables face aux agressions sexuelles.

Le service d'informations et de références vers les différentes ressources, la ligne 1-800, est un pas dans la direction d'offrir un choix. Afin d'élargir son action, nous recommandons que soient adoptées des stratégies de promotion particulières auprès des femmes en situation de handicap, des femmes immigrantes et réfugiées, des femmes de la diversité sexuelle et des femmes autochtones et que la ligne bénéficie de la collaboration d'un service d'interprétariat en plusieurs langues comptant sur des interprètes sensibilisés à la problématique.

Le 3e plan d'action en agression sexuelle devrait mettre en œuvre des programmes qui poursuivront principalement les objectifs de responsabilisation de l'agresseur et de sécurité des victimes. Ces programmes d'intervention pourraient s'inspirer de l'expérience acquise en matière de responsabilisation des conjoints violents dans le cadre de la violence conjugale.

## **Justice**

Après deux plans d'action en matière d'agression sexuelle, nous en sommes encore à seulement 10% de femmes qui portent plainte. Le faible taux de rétention des plaintes, les délais très longs, le revictimisation des victimes par le contre-interrogatoire, le manque encore persistant de sensibilité des intervenantEs dans le système, la faiblesse des sentences sont parmi les obstacles qui expliquent pourquoi les femmes ne portent pas plainte. Trop souvent, le processus bloque dès le dépôt de la plainte à la police. Ces derniers, dans leurs efforts pour monter le dossier et de ne pas être déboutés par le procureur de la couronne, exercent déjà une sélection des plaintes retenues.

Depuis des années, le gouvernement n'investit pas suffisamment dans le système judiciaire. Cela a un impact direct sur les mesures qui permettrait aux femmes de dénoncer les agressions dont elles sont victimes. Par exemple, plus de procureurs permettraient de diminuer les délais, de développer des projets de procédure accélérée, de consacrer plus de temps pour rencontrer les victimes avant la tenue du procès. Plus d'argent permettrait d'offrir plus de formation sur les défis particuliers que vivent les femmes victimes de violence, d'avoir les moyens d'appliquer les directives aux policiers et procureurs.

Nous reconnaissons que la prise en charge de la plainte et sa poursuite par la Couronne enlève un grand poids des épaules de la victime mais nous pensons qu'il faut faire plus. Souvent la Couronne est frileuse et ne porte pas d'accusation à moins d'avoir la certitude de pouvoir établir une preuve hors de tout doute raisonnable. Le système de justice véhicule encore trop souvent les mythes et les préjugés auxquels les femmes sont confrontées. Il serait souhaitable que des investissements soient consentis pour connaître combien de plaintes sont refusées et pour quels motifs. De plus, il faudrait pouvoir évaluer si la présence d'équipes spécialisées fait une différence sur le taux de rétention des plaintes.

Parmi les efforts à faire pour améliorer le traitement judiciaire des femmes qui portent plaintes, pensons à resserrer davantage les règles en contre-interrogatoire pour éviter que le passé des femmes soit utilisé pour aider la défense, et que les sentences prévues aux termes de la loi soient appliquées.

### **Femmes de la diversité**

Les mesures 75 à 77 ainsi que 83 et 87 portent sur les expériences particulières des femmes autochtones, immigrantes, handicapées, âgées et homosexuelles. Ces mesures visaient à mieux documenter des réalités particulières et à adapter les outils d'information et de sensibilisation aux femmes vivant des réalités particulières. Pour les mesures liées aux femmes de la diversité, beaucoup reste à faire. Force est de constater que nous n'avons pas progressé de manière significative à ce niveau.

Pour assurer un accès équitable à la justice, nous recommandons la mise en place de mesures d'accommodement universel au sein de l'appareil de justice. L'accès à des moyens tels que le témoignage à l'extérieur de la salle d'audience ou derrière un écran, ou encore l'audience à huis clos permettent par exemple de faciliter le témoignage des victimes en tenant compte des réalités particulières des femmes en situation de handicap et des femmes immigrantes, réfugiées ou sans statut.

#### Mesure 85 : Soutenir les initiatives qui ont pour objet d'éveiller l'esprit critique et de dénoncer les manifestations de sexisme et de sexualisation de la société, de façon à prévenir l'exploitation sexuelle

Des consultations pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en matière d'exploitation sexuelle se sont terminées au début 2014. Nous appuyons à ce sujet la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLÉS)<sup>4</sup>, particulièrement la « Mise sur pied d'un plan d'action contre la traite et l'exploitation sexuelle ». Par ailleurs, les ministères concernés (Justice et Sécurité publique) n'ont pas assumé leurs responsabilités en lien avec les nouvelles dispositions du Code criminel sur la prostitution, en vigueur depuis un an.

Les CALACS adhèrent au courant abolitionniste qui préconise des mesures pour lutter contre le système prostitutionnel en demandant la décriminalisation des personnes prostituées et victimes de trafic et la criminalisation des proxénètes et des trafiquants. La prostitution<sup>5</sup> est une industrie d'exploitation sexuelle et constitue une oppression parce qu'il y a déni de la violence qu'elle comporte. La plupart des personnes qui se prostituent le font par manque de choix et souvent elles commencent en très bas âge.

---

<sup>4</sup> Les recommandations se retrouvent dans le mémoire de la CLÉS transmis dans le cadre de la commission de Mars 2015.

<sup>5</sup> L'expression « travail du sexe » ne sert qu'à légitimer la prostitution comme activité économique plutôt que comme une violence faite à l'égard des femmes.

## Mesure 86 : Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution

Peu d'actions ont été faites en ce sens. Le projet octroyé à la *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle* (CLES) pour favoriser l'insertion en emploi des femmes qui ont ou veulent quitter la prostitution a pris fin sans qu'un nouveau financement ne soit octroyé. Par ailleurs, l'impossibilité pour de nouveaux groupes d'avoir accès au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS, laisse des organismes comme la CLES ou le gîte *l'Autre porte* de Val d'Or sans aucun financement de base, dans le cas de la CLES sans aucun financement de l'État québécois.

### **Conclusion**

La campagne récente #AgressionNonDénoncée a permis de sensibiliser le public face à l'ampleur des agressions sexuelles. C'est une avancée importante. Il faut y donner suite et aller plus loin. Le prochain Plan d'action gouvernementale sur l'égalité doit permettre de contrer les préjugés, accroître la reconnaissance des conséquences de la violence sexuelle, de changer les mentalités de façon durable et de prévenir la violence sexuelle.

Les politiques publiques sur l'égalité des sexes, les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle et les plans d'action ont fait beaucoup pour mobiliser les pouvoirs publics. Les femmes parlent, elles disent que la réponse ne convient pas toujours. Nous devons mieux répondre à leurs besoins par des services adaptés, accessibles dans les régions et spécifiques pour les femmes en contextes de vulnérabilité. De plus, nous devons investir davantage dans les activités et les initiatives de prévention de la violence sexuelle.

Bref de manière générale, le plan d'action sur l'Égalité souffre du manque d'un bilan permettant de mesurer l'atteinte de ses objectifs. Pour la voie à suivre, il faut soutenir les organismes qui œuvrent en violence envers les femmes particulièrement ceux qui travaillent auprès des femmes de la diversité et des femmes autochtones, continuer d'offrir des choix aux femmes en violence conjugale et en agression sexuelle, lutter contre l'hypersexualisation et contre la banalisation de la violence sexuelle, conjugale et l'exploitation sexuelle. Il faut aussi que le gouvernement investisse dans des campagnes grand public pour sensibiliser la population aux questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.

CALACS constituent une solution afin de prévenir les agressions sexuelles, aider les femmes et adolescentes qui en ont été victimes, défendre leurs droits et mettre fin à la violence sexuelle. **Il faut offrir un choix aux femmes et les CALACS représentent ce choix depuis plus de 35 ans.**